



**Comité des finances et du développement
économique**

PROCÈS-VERBAL 22

le mardi 3 juillet 2012, 10 h

Salle Champlain , 110, avenue Laurier oust

Présent : Président: Maire J. Watson
Conseillers P. Clark (Vice-président), R. Chiarelli, D. Deans,
K. Egli, A. Hubley, M. McRae, M. Taylor, D. Thompson, M.
Wilkinson

Excusés : Conseiller P. Hume

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 21 et Procès-verbal confidentiel 21- Réunion du 5 juin 2012 du Comité
des finances et du développement économique

CONFIRMÉS

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DU CONTENTIEUX

1. **NOMINATIONS AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DE WELLINGTON WEST**
ACS2012-CMR-CCB-0052 Kitchissippi (15)
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'approuver la nomination de Michel Frojmovic, Nathalie Myles et Becky Rynor au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale de Wellington West pour un mandat prenant fin le 30 novembre 2014.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2. **INTENTION DE DÉSIGNER DU VIEIL OTTAWA-SUD ET DU VILLAGE SUNNYSIDE COMME ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE (ZAC)**
ACS2012-CMR-OCM-0012 Capitale (17)
-

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

1. **d'approuver le secteur décrit dans le document 1 du présent rapport afin de le désigner comme zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Vieil Ottawa-Sud et du Village Sunnyside en vertu de l'article 204 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
2. **d'autoriser et d'inviter le greffier municipal et chef du contentieux à envoyer un avis d'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal pour désigner le secteur, tel qu'il est décrit dans le document 1, comme zone d'amélioration commerciale, conformément à l'article 210 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
3. **d'adopter les deux règlements habilitants suivants, sous réserve d'un rapport favorable de la part du greffier municipal et chef du contentieux au sujet de l'intention d'adopter un règlement visant à désigner le secteur comme zone d'amélioration commerciale, comme le prévoit**

l'article 210 de la Loi de 2001 sur les municipalités et tel qu'il est recommandé ci dessus :

- a. un règlement municipal pour désigner le secteur, tel qu'il est décrit dans le document 1, comme zone d'amélioration commerciale et le nommer « zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Vieil Ottawa-Sud et du Village Sunnyside»;
- b. un règlement municipal pour créer le conseil de gestion de la zone d'amélioration commerciale, qui sera nommé « conseil de gestion de la zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Vieil Ottawa-Sud et du Village Sunnyside».

ADOPTÉ

3. INTENTION DE DÉSIGNER LE PARC D'AFFAIRES DE KANATA-NORD
COMME ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE (ZAC)
ACS2012-CMR-OCM-0010 KANATA NORD (4)
-

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

1. d'approuver le secteur décrit dans le document 1 du présent rapport afin de le désigner comme zone d'amélioration commerciale (ZAC) du parc d'affaires de Kanata-Nord en vertu de l'article 204 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*;
2. d'autoriser et d'inviter le greffier municipal et chef du contentieux à envoyer un avis d'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal pour désigner le secteur, tel qu'il est décrit dans le document 1, comme zone d'amélioration commerciale, conformément à l'article 210 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*;
3. d'adopter les deux règlements habilitants suivants, sous réserve d'un rapport favorable de la part du greffier municipal et chef du contentieux au sujet de l'intention d'adopter un règlement visant à désigner le secteur comme zone d'amélioration commerciale, comme le prévoit l'article 210 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* et tel qu'il est recommandé ci-dessus :
 - a) un règlement municipal pour désigner le secteur, tel qu'il est décrit dans le document 1, comme zone d'amélioration commerciale et le nommer « zone d'amélioration commerciale (ZAC) du parc d'affaires de Kanata-Nord »;
 - b) un règlement municipal pour créer le conseil de gestion de la zone d'amélioration commerciale, qui sera nommé « conseil de gestion de

la zone d'amélioration commerciale (ZAC) du parc d'affaires de Kanata-Nord ».

ADOPTÉ

TRÉSORERIE ET FINANCES DE LA VILLE

4. PROLONGATION DU DÉLAI DE REMBOURSEMENT DU PRÊT
CONSENTI À LA FONDATION DU CANCER DE LA RÉGION
D'OTTAWA
ACS2012-CMR-FIN-0030 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver les modifications suivantes apportées à l'entente de prêt actuelle conclue avec la Fondation du cancer de la région d'Ottawa :

1. prolongation du remboursement d'un prêt sans intérêt de deux ans supplémentaires; et
2. demande faite au personnel d'établir un nouveau calendrier de remboursement pour les sommes suivantes :

2012-23 septembre	300 000 \$
2013-23 septembre	300 000 \$
2014-23 septembre	300 000 \$

ADOPTÉ

5. DÉLÉGATION DE POUVOIR – CONTRATS ACCORDÉS POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2012
ACS2012-FIN-CMR-0028 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.

REÇU

-
6. AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS SOUTENUS PAR LES IMPÔTS FONCIERS ET LES REDEVANCES
ACS2012-CMR-FIN-0029 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. d'approuver la cessation des projets d'immobilisation énumérés dans le document 1, le financement des déficits indiqués et la remise des fonds restants aux sources de financement;**
- 2. d'approuver les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;**
- 3. de permettre que, les projets mentionnés dans le Document 3 qui se qualifient pour une cessation, restent ouverts;**
- 4. de prendre connaissance des ajustements budgétaires décrits dans le document 4, apportés aux termes du Règlement municipal 2009-231 sur la délégation de pouvoirs, modifié, et ayant trait aux travaux d'immobilisation.**

La conseillère Wilkinson pose une question sur la fermeture du projet du parc central du centre-ville de Kanata (projet n° 902374). M^{me} Marian Simulik, trésorière municipale, explique que lorsque les fonds versés pour un projet d'immobilisations ne sont pas dépensés et qu'on ne prévoit pas en avoir besoin avant plusieurs années, les services sont encouragés à fermer les comptes afférents et à réitérer leur demande de financement une fois qu'ils sont prêts à remettre le projet sur les rails. Elle souligne que l'année où ce projet sera relancé, il figurera en tête de liste des projets à subventionner, celui-ci ayant déjà été approuvé par le Conseil.

Après ce bref échange, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et ADOPTÉES telles quelles.

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES DES PARCS, DU LOISIR ET DE LA CULTURE

7. PARC ÉQUESTRE NATIONAL DE NEPEAN
ACS2012-COS-PRC-0009

BAIE (7)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

- 1. L'interruption des opérations et de la programmation municipales au Parc équestre national de Nepean (PÉNN), notamment la fin des ententes de location avec la Commission de la capitale nationale (CCN) visant le site du PÉNN situé au 401, chemin Corkstown, une mesure permettant des économies de 320 658 \$ dans le budget de 2013, tel que décrit dans le présent rapport; et**
- 2. Qu'une somme de 50 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Parc équestre national de Nepean serve à encourager la mise à disposition permanente d'options abordables de participation au programme d'équitation thérapeutique.**

M. Dan Chénier, directeur général du Service des parcs, des loisirs et de la culture, commente une présentation PowerPoint qui donne au Comité un aperçu du rapport. Une copie de cette présentation est conservée dans les dossiers du greffier municipal.

Les personnes suivantes se prononcent contre la fermeture du Parc équestre national de Nepean :

- M. Paul Teeple, de National Capital Dressage;
- M^{me} Jennifer Thomas;
- M^{me} Elaine Gagnon;
- M. Clarence Dungey, de la section locale 503 du SCFP;
- M^{me} Stephanie Cowperthwaite, propriétaire du Cambrian Equestrian Centre.

M. Teeple et M^{me} Thomas fournissent des observations écrites, qui sont conservées dans les dossiers du greffier municipal.

Le Comité reçoit également des observations écrites de Dorota Geissel, d'Alain Gendron et de Janet Kramers, dont des copies sont conservées dans les dossiers du greffier municipal.

Après avoir entendu les délégations publiques, le personnel répond aux questions des membres du Comité portant sur le rapport, sur l'entente actuelle avec la Commission de la capitale nationale (CCN), sur les intentions de la CCN en ce qui concerne le site, les exigences et les options dans un contexte de ralentissement des activités ainsi que sur les intentions de la Ville au sujet de la poursuite du programme d'équitation thérapeutique.

MOTION CFDE 22/01

Motion de la conseillère Wilkinson

Qu'on demande à la Commission de la capitale nationale (CCN) de lancer un appel d'offres, et que la Ville continue entretemps de faire fonctionner le site, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

REJETÉE

VOIX AFFIRMATIVES (1) : M. Wilkinson

VOIX NÉGATIVES (9) : R. Chiarelli, P. Clark, D. Deans, K. Egli, A. Hubley, M. McRae, M. Taylor, D. Thompson, maire Watson

MOTION CFDE 22/02

Motion de la conseillère Wilkinson

Que les cours d'équitation soient offerts comme à l'habitude à l'automne, et que des négociations soient entreprises afin de reporter la vente de chevaux après la saison d'équitation.

REJETÉE

VOIX AFFIRMATIVES (1) : M. Wilkinson

VOIX NÉGATIVES (9) : R. Chiarelli, P. Clark, D. Deans, K. Egli, A. Hubley, M. McRae, M. Taylor, D. Thompson, maire Watson

Les recommandations du rapport sont ensuite présentées au Comité, puis ADOPTÉES telles quelles, avec la dissidence de la conseillère Wilkinson.

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Que lors de la prochaine réunion du Conseil, le personnel présente un plan concernant la poursuite du programme d'équitation thérapeutique.

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

SERVICES D'INFRASTRUCTURE

8. ENTENTE D'ACCÈS AUX ROUTES MUNICIPALES – BIRCH HILL
TELECOM CORPORATION
ACS2012-PAI-INF-0008 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique renvoi au Conseil pour son approbation l'entente d'accès aux routes municipales conclue, telle que décrite dans le présent rapport, entre la Ville d'Ottawa et Birch Hill Telecom Corporation.

ADOPTÉ

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

9. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA PORTION ART PUBLIC ET
INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE DU LANSDOWNE
ACS2012-PAI-PGM-0154 Capitale (17)
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de prendre connaissance du plan de mise en œuvre du volet interprétation du patrimoine et art public du projet Lansdowne et Algonquin, comme détaillés dans ce rapport et présentés dans les Documents 1, 2 et 3 ci-joints.

M^{me} Sharon Jeannotte, vice-présidente du Comité consultatif sur les arts, le patrimoine et la culture, commente ce point. Une copie de ses notes d'allocution est conservée dans les dossiers du greffier municipal.

M. Kent Kirkpatrick, directeur municipal, répond aux questions de la conseillère Deans sur le budget total consacré à la revitalisation du parc Lansdowne et sur le financement des différentes composantes artistiques du projet.

La recommandation du rapport est ensuite présentée au Comité, puis ADOPTÉE telle quelle.

POINTS À HUIS CLOS*

POINT SUPPLÉMENTAIRE

1. NEGOCIATION COLLECTIVE – L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL (IPPM) - - RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPLE – À *HUIS CLOS* - DATE DE COMPTE RENDU : À LA RATIFICATION DE L'ACCORD PAR LE CONSEIL
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Exposé oral

Que le Comité des finances et du développement économique approuve l'ajout de cet élément pour examen par le Comité à la réunion d'aujourd'hui, conformément à l'article 84(3) du *Règlement de procédure*.

ADOPTÉ

Que la réunion du Comité des finances et du développement économique se poursuive à huis clos conformément aux paragraphes 13. (1) (d) relations de travail ou négociations avec les employés; et (f) réception d'avis assujettis au secret professionnel, notamment les communications nécessaires à cette fin, du *Règlement de procédure* (Règlement 2006-462), après modification, afin de recevoir un exposé oral relativement à la ratification de l'accord de principe conclu avec l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM).

ADOPTÉ

AVIS

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Comité lève la séance à 12 h 01.

Original signé par
D. Blais

Original signé par
Mayor J. Watson

Coordonnatrice du comité

Président